

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**
21 septembre 2026

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, le Conseil Municipal**
Présents : 17 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 19 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Madame CHARRIN Isabelle, Monsieur LINGRAND Beñat, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur ARLA Beñat, Monsieur DESCAMPS Didier.

Excusés : Monsieur BARNECHE Jokin (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame RIBEIRO Diane (donne pouvoir à Monsieur BOITEUX Gauthier).

Secrétaire de séance : Madame DUBECQ Anne-Sophie

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-42 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Il est rappelé au Conseil Municipal les objectifs de sécurisation des piétons, cyclistes et véhicules sur l'ensemble du centre bourg et notamment la sécurisation indispensable aux abords des écoles sur la partie traversant le bourg, ainsi que des réparations indispensables suites aux inondations de cet hiver.

Le montant total de ces réalisations visant la sécurité routière s'élève en HT à :

- Inondations Chemin de Burruntz : 25 652,20 €
- Inondations Chemin Martinttoena: 6 390,00 €
- Sécurisation cheminement piétons : 17 495,00 €
- Sécurisation feux école St Laurent : 8 680,00 €
- Sécurisation feux école M Schwab: 37 540,27 €

Soit des dépenses totales estimées à 88 217,20 € HT.

Vu la commission finances en date du 09/09/2026 et la commission générale en date du 14/09/2026.

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE UNIQUE :** SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 21/09/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

